



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER



JEUDI 16 AVRIL 2026

700 Avenue du Pic Saint Loup, Montpellier

Journée des Activités Physiques Adaptées

24e Édition

Dossier mécénat



La journée et ses objectifs

Déroulé de la journée

Une **matinée** comprenant le discours d'inauguration, suivi de **conférences** et d'une **table ronde** par des professionnels sur diverses thématiques liées à l'**APA en libéral**, tels que le parcours pour créer son entreprise, les différentes formes d'entreprises, ou encore des témoignages.

Dans la continuité de la journée, l'**après-midi** proposera différents **ateliers** sur les points clés pour lancer son activité libérale, ainsi qu'un **village partenaire** (associations, entreprises, mutuelles, ...).



Objectifs de la journée

1. **Atteindre une participation élevée des étudiants APA** (Étudiants L2, L3, M1, M2 APA UFR STAPS Montpellier)
2. **Renforcer les connaissances des participants sur l'exercice libéral** (Étudiants L2, L3, M1 et professionnel)
3. **Mesurer la satisfaction des participants** (questionnaire de satisfaction via QR code)
4. **Impact sur l'intention professionnelle des étudiants** (Étudiants L2, L3, M1, M2 APA – UFR STAPS Montpellier)
5. **Actualisation des connaissances des professionnels actifs du domaine** (APA, institution, mutuelle...)

Qui sommes-nous ?

Nous sommes Enseignants en Activité Physique Adaptée (EAPA) diplômés et étudiants en dernière année de Master en APA-S à l'Université de Montpellier.

Qu'est ce que l'APA ?

L'Activité Physique Adaptée est une discipline qui propose des **activités physiques et sportives** s'adressant à des publics avec des **besoins spécifiques** : personnes en situation de handicap, atteintes de maladies chroniques, âgées, ainsi que toute personne souhaitant reprendre une activité physique adaptée et sécurisée. Ce sont des personnes avec des **besoins particuliers de santé ou d'accompagnement**.



Qu'est ce qu'un EAPA ?

L'Enseignant en Activité Physique Adaptée **conçoit, planifie, supervise et évalue** des programmes en APA, **favorisant la santé, l'autonomie et la participation sociale**.

L'EAPA agit concrètement pour rendre l'activité physique **accessible à tous** : il doit adapter la pratique physique à la personne et non l'inverse.

L'EAPA est titulaire d'une **licence STAPS mention APA-S**.

La JAPA en points clés

Journée des Activités Physiques
Adaptées (JAPA)

Sujets liés à la **santé**, aux
pratiques professionnels et aux
publics spécifiques



Intégrée au cursus des étudiants de
M2 RAPA-GESAPPA depuis 2002



**Échange, convivialité entre
professionnels et étudiants**

**Mise en lumière d'une
thématique actuelle**



Thème de la JAPA

Déploiement de l'Activité Physique Adaptée en libéral

37%

de la population française vit avec une pathologie chronique

L'APA, **prescriptible** depuis 2016, se développe en **libéral** mais fait face à des **obstacles** : instabilité économique, besoin de coordination avec prescripteurs et acteurs territoriaux.

Voici nos défis :

1

Coordination entre
prescripteurs et acteurs du
territoire

2

Structuration de l'offre APA
en libéral

3

Accessibilité pour réduire
inégalités territoriales

4

Continuité des soins post-
hospitalisation

Pour nous soutenir
Ancien président SFP APA

Mathieu Vergnault
Parrain 2026-2027



Ce que nous proposons ...

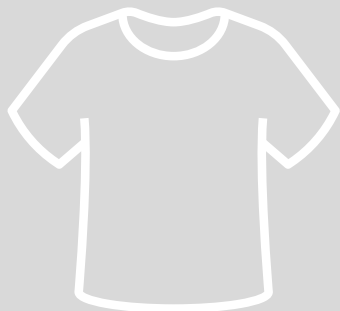
Votre logo sur les visuels de communication



Visibilité sur nos réseaux sociaux



Votre logo visible lors de l'évènement



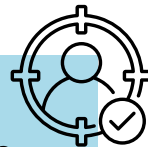
Un stand lors du salon de l'après-midi



Pourquoi nous soutenir ?



Se faire connaître auprès d'un nouveau public



Soutenir un projet étudiants véhiculant des valeurs fortes



Informier et interagir auprès d'étudiants et de professionnels



Comment nous soutenir ?

Organiser une journée comme la JAPA représente un **engagement humain** et **logistique** important. Votre soutien **financier**, **matériel** ou en **nature** est indispensable afin de garantir le succès de cette journée dédiée à l'APA.

Pour les entreprises et organisations

Sponsoring financier



Don en nature ou prêt de matériels



Mécénat d'entreprise



60% du montant du don est déductible d'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel.

Pour les particuliers

Faire un don



66 % du montant est déductible de votre impôt sur le revenu.

Devenir ambassadeur bénévole



Ils nous ont fait confiance

